



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

## DECLARATION DE M. ANDERS B. JOHANSSON SECRETAIRE GENERAL

### Débat combiné de l'Assemblée générale des Nations Unies

#### Point 52 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Point 54 de l'ordre du jour : Renforcement du système des Nations Unies

4 octobre 2004

Je vous remercie, M. le Président.

J'ai le regret de vous dire que le Président de l'Union interparlementaire, le sénateur Sergio Páez Verdugo, doit être présent au Chili pour un vote important au Parlement. C'est la raison pour laquelle je donne lecture de sa déclaration au nom de l'UIP.

Au titre des points de l'ordre du jour qui nous intéressent ici, j'aimerais évoquer le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'application du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre les Nations Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé.

Peut-être pourrais-je commencer en énonçant ce qui est évident : les parlements sont totalement distincts de la société civile et n'appartiennent pas à cette catégorie. Je crois que la nécessité d'avoir une approche entièrement différente envers les parlements a aussi été constatée par les membres de cette instance après qu'ils ont commencé leurs travaux, en particulier lorsqu'ils ont recouru au terme plus traditionnel d'« organisations non gouvernementales », tel qu'il apparaît à l'Article 71 de la Charte des Nations Unies, excluant ainsi clairement les parlements.

Cela étant dit, je me félicite néanmoins de l'ampleur et de la hauteur de vue du rapport Cardoso. Nous pensons qu'il est légitime d'appeler l'attention sur la nécessité pour l'ONU de consolider et d'amplifier sa relation de travail avec la communauté parlementaire internationale. Il y a trois raisons à cela que je vais détailler dans les observations qui suivent. La première est que le déficit démocratique dont souffre aujourd'hui l'ONU doit être comblé. La seconde est la nécessité d'une plus forte sensibilisation et d'un soutien plus actif des parlements nationaux aux activités des Nations Unies. Enfin, il faut impérativement que la voix des peuples, exprimée par le truchement de leurs représentants élus, se fasse entendre plus clairement dans cette enceinte très importante.

C'est une idée que l'Union interparlementaire défend depuis bien des années et nous avons consacré d'importants efforts à la concrétiser, tant au sein de l'Organisation que dans nos parlements nationaux respectifs. De fait, elle est au cœur même de notre mandat. L'Union

interparlementaire mobilise un soutien parlementaire vigoureux en faveur de l'action internationale et, en tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP est la seule institution qui puisse mobiliser l'action parlementaire dans le monde entier.

L'Union interparlementaire est l'organisation mondiale des parlements au service de la paix dans le monde et de la démocratie depuis plus d'un siècle. Elle est en contact permanent avec tous les parlements du monde et elle voit s'accroître le nombre de ses membres parmi lesquels figurent aujourd'hui 140 parlements nationaux et de nombreuses organisations parlementaires régionales comme le Parlement européen, le Parlement latino-américain et le nouveau Parlement africain. Elle s'appuie sur des traditions bien établies et une expérience solide et dispose de structures, dont trois commissions permanentes, qui étudient les questions portant sur la paix et la sécurité internationale, le financement, le développement et le commerce, et la démocratie et les droits de l'homme.

Il y a un peu plus de quatre ans, il a été constaté dans la Déclaration du Millénaire qu'il fallait renforcer encore la coopération entre les parlements et l'ONU et il a été recommandé que cela se fasse par intermédiaire de l'Union interparlementaire. C'est là le fruit de la première Conférence de présidents de parlement organisée par l'UIP, tenue ici même à New York quelques jours avant le Sommet du Millénaire, durant laquelle les présidents de parlement se sont engagés à soutenir l'ONU, en particulier à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire, et ont exprimé leur détermination à renforcer la dimension parlementaire de la coopération internationale, animée par l'ONU.

En faisant cette recommandation dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont reconnu le rôle que peut jouer l'UIP. En outre, ils n'ont pas eu pour ambition de changer la nature de l'ONU, qui est et qui restera une organisation intergouvernementale, et ils ont affirmé que l'action parlementaire ayant trait à la coopération internationale devait avant toute chose se dérouler au niveau national.

Revenons au Groupe Cardoso. Le rapport inspire des préoccupations aux parlements et à leur organisation internationale - l'UIP - parce qu'il laisse entendre que l'ONU, institution intergouvernementale, devrait créer ses propres structures interparlementaires. Cela se traduirait bien évidemment par une répétition des activités aujourd'hui entreprises par l'UIP. Mais surtout, cela serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs entre le Législatif et l'Exécutif. Pour dire les choses très simplement, l'Union interparlementaire est fermement convaincue qu'il serait totalement incongru que l'ONU songe à organiser le travail des parlementaires. Si l'objectif recherché est bien de combler le déficit démocratique et de faire entendre la voix des peuples, il faut absolument que les choses soient claires.

Pour toutes ces raisons, les dirigeants parlementaires ont pris l'initiative de tenir des consultations très larges dans leurs capitales et au sein de leur parlement sur la meilleure manière de mettre en application les recommandations du Groupe Cardoso. Concrètement, ils entendent conduire ces consultations dans le cadre du mécanisme préparatoire à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement qui, dans le prolongement de la première Conférence mondiale tenue à New York en août 2000, se tiendra ici au Siège de l'ONU au début du mois de septembre 2005, avant l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils seront alors en mesure de vous faire connaître le résultat de ces consultations au deuxième semestre de l'année prochaine.

Cette deuxième conférence mondiale des présidents de parlement sera consacrée à la coopération avec l'ONU, à la contribution parlementaire aux Objectifs de développement pour le Millénaire et aux progrès enregistrés dans l'élaboration d'un cadre de référence sur la démocratie parlementaire. Comme à l'accoutumée, nous travaillerons en étroite collaboration le Secrétariat de l'ONU pour que cet événement conjoint soit un succès.

Nous avons lu avec grande attention le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe Cardoso et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Secrétaire général et avec l'ONU afin de définir des mécanismes efficaces propices à une interaction plus forte des parlements et de l'ONU.

La 111<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire vient d'achever ses travaux à Genève. A cette occasion, nous avons rencontré le Directeur exécutif d'ONUSIDA avec qui nous avons noué une étroite relation de travail visant à définir un centre global pour l'action des parlementaires sur le SIDA. Ensemble, nous avons élaboré et exécuté une série de projets, dont la publication d'un Guide à l'intention des parlementaires portant sur la mise en place d'une législation adaptée à la lutte contre le VIH/SIDA, de bonnes pratiques et de politique conseillée. De nouveaux projets sont en cours d'élaboration, dont la mise en place d'une commission parlementaire spéciale sur le VIH/SIDA.

Dans la perspective des réunions de haut niveau de 2005 et 2006, nous avons convenu avec M. Peter Piot d'accorder une attention particulière à la question du rôle et de la responsabilité des parlements dans la lutte contre le VIH/SIDA à l'occasion de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en avril 2005 à Manille. Les résultats, conclusions et recommandations qui en découleront iront alimenter le processus intergouvernemental onusien et seront sans nul doute portées à votre attention ici à l'Assemblée générale.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier pour votre action non seulement à l'ONU mais aussi à l'UIP où le Gabon est un membre actif et précieux depuis des nombreuses années. Le Président du Parlement gabonais viendra à New York dans deux semaines pour prendre part à notre audition parlementaire annuelle à l'ONU. Et nous-mêmes nous rendrons à Libreville en mai 2005 pour la troisième et ultime réunion préparatoire du sommet parlementaire de l'année prochaine. Comme toujours, nous savons pouvoir compter sur le soutien indéfectible de votre pays.

Je vous remercie.